

Zeitschrift: Berichte der Schweizerischen Botanischen Gesellschaft = Bulletin de la Société Botanique Suisse
Herausgeber: Schweizerische Botanische Gesellschaft
Band: 30-31 (1922)
Heft: 30-31

Vereinsnachrichten: Rapport des vérificateurs de comptes de la Société Botanique Suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

III. Bilan au 30 juin 1920.

En Caisse	fr. 71.—
Fonds de Réserve	„ 1039.04
Bons de dépôt	„ 3250.—
Courant sur carnet	„ 1325.80
Actif net	<u>fr. 5685.84</u>
L'actif au 30 juin 1919 était de	fr. 2540.90
il a donc <i>augmenté</i> de	fr. 5685.84—2540.90 = „ <u>3144.94</u>

Conclusions.

Notre avoir total d'environ fr. 5700 est loin d'être suffisant à la publication d'un nouveau numéro du Bulletin. Nous budgetons celui-ci à fr. 8000 ou 9000. Cette somme sera à notre disposition pour 1921, comme le prouve le budget sommaire suivant:

Avoir en juillet 1921	fr. 5700.—
Cotisations 1921	„ 2000.—
Subvention fédérale	„ 1500.—
Divers	„ 100.—
	<u>Total des Recettes fr. 9300.—</u>
Dépenses diverses	„ 500.—
Reste à disposition	<u>fr. 8800.—</u>

Il va sans dire que, dans l'état actuel de nos finances, y compris la subvention fédérale, nous ne pourrions publier un nouveau fascicule que tous les 3 ans.

Neuchâtel, le 30 juin 1920.

Le trésorier:
Prof. Dr SPINNER.

Rapport des vérificateurs de comptes de la Société Botanique Suisse.

Monsieur le Président et Messieurs!

Appelés encore une fois par le Comité de la Société botanique suisse à fonctionner comme vérificateurs, les soussignés ont examiné les comptes présentés par le trésorier Mr. le professeur Dr Spinner, arrêtés au 30 juin 1920. Les postes des dépenses et des recettes ont été pointés avec les pièces à l'appui et le tout a été trouvé parfaitement exact.

Ils proposent à l'assemblée d'approuver les comptes et d'en donner décharge au caissier avec remerciements pour sa bonne gestion.

Neuchâtel, le 5 juillet 1920.

Les vérificateurs:
F. JORDAN, Dr Eug. MAYOR.